

Une solution pour mieux faire face aux défis actuels et futurs

(La version orale fait foi)

Comme il fallait s'y attendre, durant ces derniers mois, les loups installés en Suisse ont suscité de nombreuses craintes, ainsi que des désillusions. Si les agriculteurs en sont les premiers concernés, les habitantes et habitants des régions dans lesquelles ils se trouvent ressentent souvent un certain malaise, tout comme certains milieux touristiques. C'est pourquoi, il est nécessaire d'introduire de nouvelles solutions, par le biais de la loi révisée sur la chasse.

Depuis plusieurs mois, les loups font régulièrement leur apparition dans les médias. En juillet, dans le Brunnital (UR), 11 moutons ont été tués par le loup, alors que 22 autres ont disparu suite à ces attaques. Mêmes scénarios dans les Grisons et dans le Valais, où plusieurs dizaines de moutons ont subi le même sort. En raison de son instinct et du manque de réaction de la part de ces animaux de rente, le loup tue ou blesse souvent plus de proies qu'il ne peut en manger. De plus, dans plusieurs cas, ces attaques ont eu lieu alors que des mesures de protection avaient été introduites, sous la forme de clôtures électriques, de chiens de protection et/ou de la présence de bergers.

Dans d'autres régions, des loups ont été observés en plein jour, à proximité de quartiers d'habitations, comme à Giswil (OW), voire dans des villes, comme ce fut le cas à Martigny (VS) au début du mois de mai. Toujours en Valais, des loups s'en sont pris à des chèvres et à des moutons, bien que ces derniers se trouvaient dans des parcs, à proximité directe de maisons. Ces divers événements suscitent la crainte de certains habitants et responsables politiques ; surtout lorsque des familles, comprenant des enfants en bas âge, vivent non loin des lieux concernés. En effet, bien que le loup soit réputé pour craindre l'homme, ce genre de comportements engendre des interrogations légitimes face au comportement de ce prédateur.

De nombreuses conséquences indésirables

Les répercussions de la présence du loup ne se limitent de loin pas au désespoir des agriculteurs ou à la crainte d'autochtones. Sur certains alpages, dont la topographie rend pratiquement impossible l'installation de mesures de protection comme les clôtures, les exploitants songent de plus en plus à les abandonner. Une telle décision aurait irrémédiablement des conséquences sur le paysage et la biodiversité de ces lieux, la forêt venant rapidement les recouvrir. De telles évolutions ont donc également une influence sur l'attractivité touristique des régions de montagnes. De plus, le tourisme peut également en faire les frais, lorsque les chiens censés protégés les troupeaux s'en prennent aux randonneurs et cyclistes cheminant sur des itinéraires traversant des pâturages. Dans la commune de Lumnezia (GR), son président a même envisagé de fermer plusieurs itinéraires pédestres, en raison de la présence du loup. Visiblement, la proximité du prédateur provoquerait une hausse conséquente de l'agressivité des troupeaux de vaches et des chiens de protection, notamment à l'encontre des humains.

Une solution raisonnable et équilibrée

Vu l'évolution de la problématique du loup, il devient nécessaire d'introduire des mesures permettant d'y faire face. Cependant, contrairement à ce que prétendent les opposants de la loi révisée sur la chasse, cette dernière ne constitue en aucun cas une loi d'abattage. Elle est clairement un projet favorisant la faune, tout en fixant des règles claires quant au tir de certaines espèces posant problème, comme le loup. Dans ce cadre, des passages pour la faune seront aménagés ou améliorés et la Confédération octroiera aux cantons des aides financières, afin de favoriser la conservation des espèces et de leur habitat. Quant aux loups, si la nouvelle loi donne davantage de compétence aux cantons pour supprimer les individus problématiques, ces tirs ne pourront avoir lieu qu'après concertation avec l'Office fédéral de l'environnement. Il faudra aussi démontrer que les mesures de protection des troupeaux ne peuvent pas, à elles seules, éviter des dommages. En tenant compte de ces exigences, la loi révisée sur la chasse représente un compromis équilibré qui doit aider les régions devant faire face à la présence du loup, à mieux gérer cette question. Dans ce cadre, en tant que Conseillère nationale et présidente du SAB, je vous encourage à voter oui lors de la votation du 27 septembre 2020.

Christine Bulliard-Marbach, Conseillère nationale et présidente du SAB